



Violence domestique et alcool

Violence domestique et problèmes d'alcool vont souvent de pair : dans près de la moitié des cas recensés dans le cadre de l'étude « Violence dans le couple et alcool » (2013), les centres d'aide aux victimes prennent en charge des femmes dont la situation de couple présente une double problématique. Pourtant, seul l'alcool est abordé par les professionnels de la santé. L'étude plaide pour que la violence domestique soit plus largement et durablement ancrée dans le système et la politique de la santé.

La consommation d'alcool joue un rôle important dans le contexte de la violence domestique. En réponse à l'une des vingt mesures retenues par le rapport du Conseil fédéral « [La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse](#) » (2009), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre des mesures pour protéger les proches contre des actes de violence liés à l'alcool.¹ En conséquence, le programme national Alcool 2008 à 2016 vise notamment une nette réduction de la violence domestique liée à l'alcool.

La présente étude « Violence dans le couple et alcool » fournit une première contribution en vue de combler la lacune de la recherche concernant la double problématique alcool et violence domestique. Elle a permis de démontrer, pour la première fois, que les différentes institutions actives dans le domaine de la violence sont fréquemment confrontées à la présence simultanée des deux problèmes. Le lien est conséquent : **dans deux cas sur cinq (43 %), les centres d'aide aux victimes prennent en charge des femmes dont le partenaire a un problème d'alcool.** L'étude ne permet néanmoins pas d'affirmer s'il y a un rapport logique ou causal entre les deux phénomènes observés, ni de déterminer sa nature. En présence d'une double problématique (si l'un des partenaires ou les deux ont un problème d'alcool), le recours à la violence coïncide avec la consommation d'alcool dans la moitié des cas au moins.

Pour pouvoir mieux faire face à la double problématique et renforcer la coopération des centres d'aide aux victimes impliqués, l'étude soumet à la discussion plusieurs mesures qui visent **la promotion de l'échange entre les institutions des domaines « violence domestique » et « alcool » ainsi que le développement d'approches et d'actions coordonnées en cas de double problématique.** Ce processus est lancé par la journée PAC plus en juin à l'intention des spécialistes des deux domaines. Le BFEG suggère aussi l'élaboration d'un manuel destiné aux praticiens et consacré à l'association violence domestique et alcool, sur le modèle éprouvé de la boîte à outils du projet britannique Stella.

L'alcool ne constitue qu'un aspect, la violence domestique est un enjeu sanitaire qui présente de nombreuses autres facettes : les personnes touchées par la violence sont le plus souvent exposées à plusieurs problèmes de santé. **La violence domestique laisse des traces : de nature physique, psychique et psychosomatique.**² Le système de santé est un acteur important dans les efforts d'intervention, de prévention et de soutien déployés en cas de violence domestique. Comment améliorer, p. ex., la reconnaissance précoce de la violence domestique ? Les professionnels de la santé confrontés à la violence conjugale devraient disposer des connaissances et des ressources suffisantes pour pouvoir assumer leur mission importante en l'espèce.³ Des mesures de formation et de perfectionnement de même qu'un dépistage systématique de la violence domestique dans le cadre de l'anamnèse sont essentiels. Le concept d'intervention médicale DOTIP, développé dans le canton de Vaud, sert d'exemple : « Dépistage – orientation – soutien des personnes victimes ».

¹ Au niveau fédéral, les offices fédéraux des assurances sociales (OFAS), de la santé publique (OFSP), de la justice (OFJ), de la statistique (OFS) et des migrations (ODM) s'occupent de la mise en œuvre des vingt mesures en sus du BFEG, qui est aussi chargé de la coordination.

² Cf. Feuille d'information 1 – Violence domestique : définition, formes et conséquences, <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00442/index.html?lang=fr>

³ Cf. p. ex. « Violence domestique : guide pratique. Améliorer la prise en charge des femmes concernées », Société suisse de gynécologie et d'obstétrique, <http://www.ebg.admin.ch/dienstleistungen/00436/index.html?lang=fr>